

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 JUILLET 2008 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. DENIS, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

Excusés : R. NOUNTCHONGOUÉ, F. CORTET (présent à compter de Modification du PLU), N. DEYROLLE.

Secrétaire de séance : P. ANGIBAUD

Convocation : 26 juin 2008



QUARTIER DU PATUREAU

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'esquisse d'aménagement du futur lotissement modifiée pour prendre en compte les remarques de la police de l'eau quant à l'existence et la pérennité de la mare située au centre du projet.

Le cabinet Archidée, maître d'œuvre, propose de maintenir la mare à l'emplacement actuel en modelant ses contours, toutes les hypothèses émises sur un éventuel déplacement étant difficiles à mettre en œuvre.

La solution préconisée supprime un lot et modifie les limites et les surfaces des lots 11 à 19, l'espace public ainsi créé servira également de zone tampon en fond des lots concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le plan présenté et demande que le dossier de lotir soit rapidement déposé.

Grille des prix :

Une proposition de grille des prix révisés en fonction des modifications est présentée.

L'assemblée valide cette grille qui sera donnée à titre indicatif aux éventuels acquéreurs et ce en attente d'un plan définitivement validé, notamment au niveau des surfaces.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal examine une proposition de modification du Plan Local d'Urbanisme concernant certains points du règlement de la zone 1 AUh.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de modifier le règlement de la zone 1 AUh, notamment les articles n° 3 – Voirie, n° 6 – Implantation et n° 11 – Toitures, mais de ne pas reprendre les articles n° 4 – Eaux pluviales et n° 12 – Stationnement.

Charge Madame le Maire d'organiser la modification du P.L.U. qui sera soumise à enquête publique.

REVISION DU P.L.U. SAINT ETIENNE DE MER MORTE

Monsieur Frédéric Launay, Adjoint à l'urbanisme, présente le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint Etienne de Mer Morte.

La partie touchant la Limouzinière, située entre l'Egonnière et le Guignaud bordée par le Tenu est classée en zone NS, zone naturelle protégée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, émet un avis favorable au dossier de P.L.U. révisé de Saint Etienne de Mer Morte.

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur Samuel Delaunay, Adjoint à la communication, présente le projet de consultation d'entreprises pour la réalisation du bulletin municipal d'information.

Il précise que la commission a souhaité la sortie de 4 bulletins par an avec une couverture quadrichromie, ce qui supprimerait la rétrospective photo de fin d'année.

Le Conseil municipal approuve le projet de consultation qui va être transmis près de 7 imprimeurs du secteur pour chiffrage.

TARIFS COMMUNAUX

Madame Gisèle Vaillant, adjointe aux affaires scolaires, présente les bilans 2007-2008 de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.

Accueil périscolaire : Ce service a facturé 10 190 heures d'accueil pour l'année scolaire 2007-2008 et s'équilibre pratiquement pour 38 518 €, la Caisse d'Allocations Familiales intervenant à hauteur de 5 643 €.

Restaurant scolaire : Il a été servi 26 459 repas au cours de l'année scolaire 2007-2008 pour une fréquentation moyenne de 200 enfants par jour.

Le service enregistre un déficit de 15 809 € soit 0,60 € par repas.

Tarifs au 1^{er} septembre 2008 :

Madame Vaillant propose d'appliquer une augmentation de 3,30 % correspondant à l'évolution de l'indice à la consommation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition et fixe les tarifs de la manière suivante :

- Accueil périscolaire :

| <i>2008/2009</i> | |
|------------------|--------------------------|
| <i>Tarif</i> | <i>Quotient familial</i> |
| 0.63 € | inférieur à 394 |
| 1.01 € | entre 395 et 709 |
| 1.39 € | entre 710 et 929 |
| 1.93 € | entre 930 et 1548 |
| 2.25 € | supérieur à 1549 |
| 2.47 € | non allocataire |
| 0.54 € | goûter |

- Restaurant scolaire :

| <i>Catégories</i> | <i>2008/2009</i> |
|-------------------|------------------|
| Réguliers | 3.10 € |
| Occasionnels | 3.34 € |
| Adultes | 3.52 € |

Ces tarifs seront applicables du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.

Espace Jean de la Fontaine :

Par 16 voix pour et 1 abstention le Conseil municipal fixe les tarifs applicables à l'Espace Jean de la Fontaine du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 :

| <i>Catégories</i> | <i>01/01/2009 au 31/12/2009</i> |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| Bibliothèque/multimédia | 11.90 € |
| Vidéotheque | 23.80 € |
| Bibliothèque/multimédia/vidéotheque | 35.70 € |

MARCHES VOIRIE

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville, Adjointe chargée de la voirie, présente à l'assemblée les résultats des consultations d'entreprises pour la réalisation des curages de fossés et des enduits d'usure.

Après délibération, le Conseil municipal approuve les marchés proposés :

- Curages des fossés : J. Guilbaud TP SARL pour 8 814,10 € HT soit 10 541,66 € TTC.
- Enduits d'usure : Colas Centre Ouest – Etablissements Gadais pour 23 088,00 € HT soit 27 613,25 € TTC.

Le Maire ou un Adjoint est chargé de signer les marchés à intervenir.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville expose le rapport annuel 2007 du SIAEP de Grand-Lieu, distributeur de l'eau potable sur la commune.

L'assemblée approuve le rapport présenté.

ASSURANCES

Dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurance, il est demandé au Conseil municipal d'approuver une convention avec le Cabinet Delta Consultant pour une prestation d'assistance à la passation des nouveaux contrats et ce pour un coût de 1 250,00 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal approuve la convention présentée et charge le Maire ou un Adjoint de la signer et décide le lancement d'une consultation pour le renouvellement des marchés d'assurances de la commune.

AFFAIRE FONCIERE

Cession d'un chemin à la Névelièrre : Monsieur et Madame Paul ZIMMER souhaitent acquérir le chemin communal bordant leur propriété. Ils ont obtenu l'accord écrit des utilisateurs éventuels.

La superficie serait de 180 m² environ. Une partie du chemin est située sur le domaine public communal et nécessite l'intervention d'un géomètre et la tenue d'une enquête publique au préalable à la vente par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord de principe pour vendre à Monsieur et Madame Paul ZIMMER la parcelle YA n° 27 et une partie du chemin communal bordant leur propriété ;
- demande qu'une enquête publique soit organisée pour déclasser la partie située en domaine public.
- fixe à 2,00 € le m² le prix du terrain, les frais d'actes et de géomètre étant à la charge des vendeurs ;
- autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer l'acte notarié à intervenir.

DECISIONS MODIFICATIVES

Budget commune :

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 – Budget commune 2008 :

Dépenses : 675 Valeur comptable des immobilisations cédées - 323 500,00 €

Recettes : 775 Produits de cession d'immobilisation - 323 500,00 €

Budget lotissement :

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 – Budget lotissement 2008 :

Dépenses :

| | | |
|------|--|------------------|
| 608 | Frais accessoires sur terrain en cours aménagement | 5 000,00 € |
| 3355 | Travaux en cours | 5 000,00 € |
| 3555 | Terrains aménagés | - 1 012 131,25 € |

Total - 1 002 131,25 €

Recettes :

| | | |
|-------|---|------------------|
| 71355 | Variation de stocks de terrains aménagés | 1 012 131,25 € |
| 60315 | Variation des stocks de terrains à aménager | - 1 007 131,25 € |
| 164 | Emprunts auprès d'établissements de crédit | 5 000,00 € |
| 3555 | Terrains aménagés | - 600 000,00 € |
| 3355 | Travaux en cours | - 412 131,25 € |

Total - 1 002 131,25 €

COMPTE-RENDU COMMISSION JEUNESSE

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu de la commission jeunesse du 11 juin 2008, le graff des murs de la salle de sports est réalisé, les écoles ont apprécié l'opération et le résultat final est intéressant.

PROJET EOLIEN

Les permis de construire des deux parcs éoliens ont été délivrés le 23 juin 2008 par Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

L'installation et la mise en service de ces matériels devraient intervenir au mieux en 2010.

PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX

Pour desservir un terrain à bâtir Rue Jules Ferry, une extension du réseau d'assainissement est nécessaire ainsi que des travaux d'aménagements de la voirie.

Il est proposé au Conseil municipal d'instituer une participation pour Voirie et Réseaux pour desservir la propriété de Monsieur et Madame VENANT-MANSUY cadastrée AA n° 338 - 421 et 424.

Les travaux porteront sur :

- Aménagement du trottoir
- Extension du Réseau Eaux Usées
- Extension du Réseau Eaux Pluviales

Les travaux sont estimés à 6 997,00 € HT soit 8 36841 € TTC.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide d'instituer une participation pour voie et réseaux, et charge Madame le Maire d'établir une convention à signer avec les époux VENANT-MANSUY.

CEP D'OR

La manifestation d'avril dernier a engendré un coût financier de 753,94 € pour la commune.

FÊTE DU SPORT COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU

Madame le Maire précise que la fête du sport de la Communauté de communes aura lieu le dimanche 14 septembre 2008 à Saint Philbert de Grand Lieu sur le site du centre aquatique « Le Grand 9 ».

Des randonnées pédestres ainsi que diverses manifestations au centre aquatique seront organisées.

Il est demandé 4/5 élus par commune pour assurer la logistique : Marc CHIFFOLEAU, Florent CORTET et Richard NOUNTCHONGUE seront présents.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Madame le Maire précise que la commune offre l'apéritif lors du repas de la fête du 14 juillet. Patricia ANGIBAUD, Samuel DELAUNAY, Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Nathalie FAUCOND et Frédéric LAUNAY seront présents pour assurer le service de l'apéritif.

CHEMIN DES NOUVELLES

Madame le Maire présente au Conseil les esquisses d'un projet de lotissement privé situé Chemin des Nouvelles.

SOIREE D'INFORMATION COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU

Organisée par l'ensemble des conseillers municipaux des neuf communes, elle aura lieu le 24 octobre 2008 en soirée au parc d'Activités de Tournebride.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DE GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

Monsieur Frédéric Launay, Adjoint, fait un compte-rendu de la récente réunion du groupement local, cet organisme participe à la régulation des taupes et des ragondins.

La lutte contre le ragondin est organisée par des piégeurs bénévoles qui sont indemnisés en fonction des captures.

Pour la Limouzinière l'indemnité est de 1 euro par animal, alors que l'indemnité est à 1,50 euro dans certaines collectivités, il propose d'harmoniser le tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer l'indemnité de capture des ragondins à 1,50 € par animal capturé en 2008.

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 8 SEPTEMBRE 2008 20 H 30**